

---

État de l'argenterie des églises du département des Bouches-du-Rhône déposée à l'hôtel des Monnaies de Marseille en 1793, lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

État de l'argenterie des églises du département des Bouches-du-Rhône déposée à l'hôtel des Monnaies de Marseille en 1793, lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 568-573;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38850\\_t1\\_0568\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38850_t1_0568_0000_9);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Un secrétaire donne lecture d'une lettre du citoyen Richoufiz, datée de Brest, du 5 frimaire, par laquelle ce citoyen se plaint que le ministre de la guerre lui fait un passe-droit; il fait don d'une somme de 15 livres en numéraire.

Mention honorable, insertion au Bulletin et renvoi au comité de la guerre (1).

COMPTE RENDU du Bulletin de la Convention (2).

Le citoyen Richouff, nommé provisoirement 2<sup>e</sup> chef de bataillon, se plaint de passe-droit et demande justice, fait don à la République d'une somme de 15 livres en numéraire.

Mention honorable.

Les administrateurs du district de Marseille instruisent la Convention nationale par une lettre du 18 frimaire et dont un secrétaire donne lecture, qu'ils ont fait passer à la monnaie de cette commune, suivant l'état qui y est annexé, 1,309 marcs 1 once 6 gros en saints et saintes, calices, ostensoirs et autres hochets de la superstition, galons et tissus d'or et d'argent, provenant des dépouilles sacerdotales; ils observent qu'il leur restait encore 9 marcs 3 onces de bijoux en or et 239 marcs de vaisselle en vermeil, qu'ils viennent d'envoyer à la trésorerie nationale, et dont l'état est joint; quant aux pierres, elles sont déposées chez leur receveur qui les fera parvenir lui-même; ils ajoutent que ces envois ne sont que le complément de ceux précédemment faits de l'argenterie des églises et confréries supprimées; ils annoncent encore une petite partie de vaisselle, provenant de confréries qui avaient échappé à leurs recherches, laquelle ils feront bientôt passer à la monnaie.

Mention honorable, insertion au Bulletin (3).

Suit la lettre des administrateurs du district de Marseille (4).

Marseille, le 18 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Citoyens représentants,

Nous vous adressons l'état des saints et saintes, calices, ostensoirs et autres hochets de la superstition, galons et tissus d'or et d'argent provenant des dépouilles sacerdotales, que nous avons fait passer à la Monnaie de cette ville, depuis le mois d'octobre (vieux style), en conformité de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 3 mars 1791, et dont le poids total s'élève à 1.309 marcs 1 once et 6 gros. Il nous restait encore 9 marcs 3 onces de bijoux en or, et 239 marcs de vaisselle en vermeil que nous venons d'envoyer à la trésorerie nationale, et dont vous trouverez l'état ci-joint; les pierreries ont été déposées chez notre receveur, qui vous les fera parvenir lui-même.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 275.

(2) Second supplément au Bulletin de la Convention de la séance du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793).

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 275.

(4) Archives nationales, carton C 284, dossier 816.

Au reste ces envois ne sont encore que le complément de ceux déjà précédemment faits, de l'argenterie des églises et confréries supprimées dans notre arrondissement.

On vient, dans le moment, nous annoncer encore une petite partie de vaisselle appartenant à des confréries qui avait échappé à nos recherches et que nous ferons bientôt passer à la Monnaie.

Les administrateurs du district de Marseille en surveillance permanente.

(Suivent 7 signatures.)

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONÉ.  
DISTRICT DE MARSEILLE.

ÉTAT de l'argenterie trouvée dans les églises et confréries supprimées, et des galons d'or et d'argent détachés des ornements d'églises, dont l'envoi a été fait à l'hôtel des Monnaies de Marseille pendant l'année entière 1793 (1).

MARSEILLE.

Chapelle Notre-Dame de la Garde.

	M.	O.	G.
1 <sup>o</sup> Une vierge tenant un enfant Jésus au bras d'environ un pan de hauteur, en argent, sur un piédestal en bois, du poids de quatre mares, six onces, ci.....	4	6	0
2 <sup>o</sup> Deux petits chandeliers en argent uni, d'environ demi-pan de hauteur, pesant ensemble un marc, cinq onces, ci.....	1	5	0
3 <sup>o</sup> Onze lampes, tant grandes que petites, avec leurs chaînes, pesant ensemble quarante-sept mares.....	47	0	0
4 <sup>o</sup> Six petites navires, avec leurs agrès, du poids de six mares, deux onces, ci.....	6	2	0
5 <sup>o</sup> Six chandeliers à trois pieds d'environ trois pans de hauteur, pesant ensemble cinquante-cinq mares, six onces, ci.....	55	6	0
6 <sup>o</sup> Deux autres chandeliers à trois pieds, d'environ un pan et demi de hauteur, du poids de cinq mares, quatre onces et quatre gros, ci.....	5	4	4
7 <sup>o</sup> Un ostensor d'environ un pan et demi de hauteur, du poids de deux mares, deux onces et quatre gros, ci.....	2	2	4
8 <sup>o</sup> Un calice et une fausse coupe de calice, pesant ensemble quatre mares, trois onces, ci.....	4	3	0
9 <sup>o</sup> Un goupillon, du poids de quatre onces, ci.....	0	4	0
10 <sup>o</sup> Quatre écussons d'un pan et demi de hauteur, représentant l'effigie de la Vierge en bosse, pesant ensemble neuf mares, six onces, ci.....	9	6	0
11 <sup>o</sup> Un bassin ovale d'un pan et quart de longueur, avec deux			

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 816.

burettes ayant leurs anses et leurs couvercles, pesant ensemble trois mares, deux onces quatre gros, ci. 3 2 4

12° Une grande croix processionnelle d'environ dix pans de longueur, avec son bâton, couverte d'une plaque d'argent parsemée de fleurs de lys, du poids de vingt-cinq mares, ci. 25

13° Une effigie de la Vierge avec son piédestal en bois orné d'une chasse renfermant une relique, la dite effigie d'environ trois pans de hauteur, ayant une couronne d'argent sur la tête, du poids de trente mares, ci. 30

14° Deux petites effigies de la Vierge détachées de deux bâtons en bois à l'usage des bedeaux ayant chacune un petit enfant Jésus au bras, du poids de deux mares, sept onces, ci. 2 7

15° Deux plaques en argent d'environ un pan de hauteur sur trois quarts de largeur, représentant l'effigie de la Vierge en bosse, du poids d'un mare, deux onces, ci. 1 2

16° Trois couronnes de différentes grandeurs, du poids de quatre mares cinq onces, ci. 4 5

17° Une lampe d'environ un quart de pan de diamètre, du poids de six onces, six gros, ci. 6 6

18° Deux petits enfants emmaillottés, du poids d'un mare, trois onces, ci. 1 3

19° Deux petites lampes avec leurs chaînes, pesant un mare, cinq onces, ci. 1 5

20° Vingt-six poissons de différentes grosseurs du poids de quatre mares, deux onces, ci. 4 2

21° Vingt-quatre chaînes pour ceinture de femme, pesant ensemble treize mares, quatre onces, ci. 13 4

22° Vingt-cinq crochets de femme, du poids de douze mares, deux onces, ci. 12 2

23° Vingt-cinq coeurs de différentes grandeurs, du poids de deux mares, cinq onces, six gros, ci. 2 5 6

24° Quarante-six pièces d'argent, représentant des jambes, têtes, etc., pesant ensemble trois mares, deux onces et deux gros, ci. 3 2 2

25° Quatre-vingt-onze médailles ou espèces de médailles, du poids de trois mares, quatre onces, quatre gros, ci. 3 4 4

26° Deux petits enfants, du poids de quatre onces, sept gros, ci. 4 7

27° Trente-six petites croix, du poids de deux mares, ci. 2

28° Quinze boucles d'argent dont plusieurs ont leurs charpes (*sic*) en fer, du poids de deux mares, quatre gros, ci. 2 4

29° Deux chapelets garnis en argent, avec quatre croix d'argent et une cavalière, pesant ensemble trois onces, ci. 3

30° Un écu sans couvercle, un ancre, deux petites sonnettes, un sifflet de nocher, un petit bateau, une voile et son mâl, un cercle, une croix avec sa chaîne, une autre chaîne portant deux hochets, deux petits coeurs, un petit enfant, six boutons de manche, un couvercle d'écui, un dé, une couronne en plaque, un bout de chaîne, une chambrière, une ménagère, un petit Saint-Esprit, trois grélots, un pendant avec son criscal. Tous les objets ci-dessus en argent. Divers autres petits morceaux d'argent, pesant le tout ensemble trois mares, quatre onces, quatre gros, ci. 3 4 4

31° Sept cercles, de reliquaire, du poids de sept gros, ci. 7

257 4 4

CASSIS.

Des confréries supprimées et paroisses de la commune de Cassis :

1° Quatre lampes du poids de quatorze mares, trois onces et quatre gros, ci. 14 3 4

2° Trois lampes du poids de treize mares, trois onces, ci. 13 3

3° Une lampe du poids de quatre mares, trois onces, six gros, ci. 4 3 6

4° Deux lampes du poids de treize mares, sept onces, ci. 13 7

5° Deux couronnes, un sceptre ou globe, des yeux, une chaîne double, une montre et sa chaîne, percée dans son mouvement, un petit bateau et divers crochets pesant ensemble six mares, cinq onces, ci. 6 5

6° Deux ostensoirs du poids de sept mares, cinq onces, ci. 7 5

7° Une lampe et un poisson, du poids de deux mares, deux onces, ci. 2 2

8° Une petite lampe et trois poissons, du poids de deux mares, deux onces et deux gros, ci. 2 2 2

MARSEILLE.

Du ci-devant corps de la marine marchande :

1° Un buste représentant saint Elme avec sa mitre en argent, cinq branches de corail enchaînées sur l'argent tenant à une chaîne en argent, un petit poisson idem, le tout pesant onze mares, deux onces, ci. 11 2

2° Un écusson en argent, une lampe idem pesant le tout seize mares, deux onces, ci. 16 2

De la ci-devant confrérie des Pénitents bleus de Saint-Martin :

1° Un calice et sa patène du poids de trois mares, cinq onces, ci. 3 5

2° Un ostensor du poids de cinq mares, trois onces, quatre gros, ci. 5 3 4

3° Un ciboire du poids de deux mares, quatre gros, ci.....	2	»	4
De la ci-devant confrérie des Pénitents de la Trinité :			
1° Un ostensor du poids de huit mares, six onces, ci.....	8	6	»
2° Une croix, deux goupillons, deux paix, pesant ensemble qua- tre mares, trois onces, six gros, ci.	4	3	6
3° Un plat, deux burettes et une sonnette, pesant ensemble deux mares, deux onces, ci.....	2	2	»
4° Un ciboire du poids d'un mare, quatre onces, quatre gros, ci.....	1	4	4
5° Un encensoir, une navette et sa cuiller, du poids de quatre mares, trois onces, ci.....	4	3	»
6° Un pied de calice du poids de deux mares, une once, quatre gros, ci.....	2	1	4
7° Une croix en bois, dont le Christ est en argent, du poids de quatre onces, six gros, ci.....	»	4	6

## LA CIOTAT.

De la ci-devant confrérie sup-  
primée de La Ciotat :

Deux pieds de calice pesant en- semble deux mares, quatre onces, six gros, ci.....	2	4	»
--	---	---	---

## MARSEILLE.

De la ci-devant confrérie des  
Pénitents de Notre-Dame de Mi-  
séricorde, dite La Trinité Vieille :

1° Un ostensor du poids de cinq mares plus un encensoir, sa navette et cuiller, du poids de trois mares, quatre onces, et ci le tout.....	8	4	»
2° Un pied et une fausse coupe de calice, du poids de deux mares, trois onces, ci.....	2	3	»
3° Un pied et un dessus de ci- boire du poids de six onces, ci...	6	»	»
4° Un bassin et deux burettes, du poids de deux mares, six onces et deux gros, ci.....	2	6	2
5° Une effigie de la Vierge d'en- viron un pan de hauteur sur son piédestal en bois et une petite croix de Malte en argent du poids de trois mares, deux onces, ci...	3	2	»

## MARSEILLE.

De la ci-devant confrérie des  
Pénitents du quartier des Ca-  
noins :

Un pied de calice pesant un mare, une once et deux gros, ci...	1	1	2
---	---	---	---

## MARSEILLE.

Du ci-devant corps des menui-  
siers :

Une croix en argent dont le Christ est en cuivre doré, une plaque aussi en argent pesant en- semble six mares, une once et six gros, ci.....	6	1	6
--	---	---	---

## MARSEILLE.

De la ci-devant confrérie des  
Pénitents dits de Sainte-Croix :

1° Une croix d'autel avec son Christ, du poids de trois mares, trois onces et quatre gros, ci....	3	3	4
2° Un encensoir, sa navette et cuiller du poids de quatre mares, deux onces, ci.....	4	2	»
3° Un ostensor du poids de trois mares, six onces, ci.....	3	6	»
4° Un pied de calice du poids d'un mare, trois onces et quatre gros, ci.....	1	3	4
5° Un ciboire du poids de six onces et quatre gros, ci.....	»	6	4

## MARSEILLE.

De la ci-devant confrérie des  
Pénitents dits Carmellins :

1° Un ostensor du poids de quatre mares, deux onces, ci....	4	2	»
2° Un pied de calice du poids de un mare, trois onces, trois gros, ci.....	1	3	3
3° Un pied et un couvercle de ciboire du poids de cinq onces, un gros, ci.....	5	1	»
4° Une petite vierge avec un pied en bois, du poids de quatre mares, une once et quatre gros, ci.	4	1	4
5° Une petite plaque représen- tant l'effigie de la Vierge, du poids de quatre onces et quatre gros, ci.....	»	4	4

## MARSEILLE.

De la ci-devant confrérie des  
Pénitents du bon Jésus :

1° Un ostensor du poids de deux mares, sept onces et quatre gros, ci.....	2	7	4
2° Un pied de calice pesant un mare, trois onces, trois gros, ci...	1	3	3
3° Un Enfant Jésus tenant à la main la boule du monde, d'envi- ron un pan et un quart, sur un piédestal en bois peint en noir, ayant une petite châsse à reliques en argent, du poids de six mares et quatre gros, ci.....	6	»	4

## MARSEILLE.

De la ci-devant confrérie de  
Sainte-Barbe :

1° Un ostensor du poids de trois mares, trois onces, deux gros, ci.....	3	3	2
2° Un pied de calice du poids d'un mare, une once, ci.....	1	1	»
3° Un pied de ciboire en deux morceaux, du poids de deux onces, cinq gros, ci.....	»	2	5

## MARSEILLE.

De la ci-devant confrérie des  
Pénitents dits des Grands Carnes :

1° Un ostensor avec son pied rempli de ciment, du poids de			
---	--	--	--

vingt mares, trois onces, quatre gros, ci.....	5	3	4
2° Un pied de calice du poids de trois mares, trois onces, ci.....	3	0	3
3° Un ciboire ayant son vase rempli de masic, du poids d'un marc, deux onces et deux gros, ci.	1	2	2
4° Une effigie de la Vierge d'environ un pied de hauteur sur un piédestal en bois, du poids de quatre mares, six onces, six gros, ci.	4	6	6
5° Un encensoir, sa navette et cuiller, une petite sonnette et une clef de tabernacle, pesant ensemble quatre mares, deux onces et six gros, ci.....	4	2	6
6° Une paire de burettes, un plat et une petite lampe d'environ quatre pouces de diamètre, pesant ensemble trois mares, quatre onces et quatre gros, ci.....	3	4	4

MARSEILLE.

Du ci-devant corps des Charretiers.

Un écusson en plaque représentant saint Eloi, d'un marc, deux gros, ci.....	1	0	2
---	---	---	---

MARSEILLE.

Du ci-devant Collège de chirurgie.

Un avant-bras avec sa main en argent, sur un piédestal en bois, du poids de quatre mares, sept onces, ci.....	4	7	0
---	---	---	---

MARSEILLE.

Argenterie remise par l'ancien directoire du district, provenant des diverses maisons religieuses et autres établissements supprimés :

1° Un calice et un pied de calice;			
2° Un encensoir, sa navette et sa cuiller;			
3° Un pied de ciboire;			
4° Une cuiller à soupe et deux à ragoût;			
5° Un couvert à bouche et cinq cuillers à café;			
6° Un goupillon, une petite clef de tabernacle, une petite crémière et sa spatule : les six articles précédents proviennent de la ci-devant congrégation de Saint-Hombour;			
7° Une petite statue représentant saint Albert;			
8° Trois couronnes et un sceptre en deux morceaux, provenant de la paroisse de la Penne;			
9° Un bougeoir provenant des ci-devant pénitents de saint Henri;			
10° Une navette et sa cuiller, provenant <i>idem</i> ;			
11° Une petite croix et un éteignoir, <i>idem</i> ;			
12° Un baiser de paix avec sa			

relique, deux petits chandeliers, <i>idem</i> ;			
13° Une clef de tabernacle avec sa chaîne, <i>idem</i> ;			
14° Un ostensor, provenant <i>id</i> ;			
15° Une fausse coupe de ciboire et une aiguille;			
16° Dix petites pièces d'argent et trois grelots qui étaient attachés à des morceaux de corail;			
17° Vingt et une calottes de boutons et un autre bouton avec une pierre;			
18° Deux Maintenons dégarnis, et un papillon;			
19° Deux fractions de boucles d'oreille dégarnies;			
20° Un morceau d'argent en forme de tube, une petite croix brisée;			
21° Un cercle de médaillon;			
22° La monture d'une bague à la Maintenon;			
23° Deux petits écréaux ( <i>sic</i> );			
24° Cinq morceaux d'argent provenant d'une croix à la Maintenon. Le poids total des pièces susdites remises par l'ancien directoire s'élève à trente-six mares, quatre onces, six gros, ci.....	36	4	6

MARSEILLE.

Bordereau des galons en or et argent détachés des ornements d'église et envoyés à l'hôtel de la Monnaie en conformité de l'article 1<sup>er</sup> du titre II de la loi du 4 septembre 1792.

1° Galons en or remis par l'ancienne administration, du poids de quarante-six mares, deux onces, ci.....	46	2	0
2° Galons et franges en or, détachés des ornements par ordre de l'administration actuelle, pesant quatre-vingt-cinq mares, une once, ci.....	85	1	0
3° Galons en argent remis par l'ancienne administration, pesant vingt-trois mares, ci.....	23	0	0
4° Galons en argent détachés des ornements par ordre de l'administration actuelle, pesant quarante-deux mares, quatre onces, ci.....	42	4	0
Broderies provenant des églises supprimées.			
Tissus et broderies en or et argent brut, pesant.....	564	0	0

MARSEILLE.

De la ci-devant Maison des Filles repenties :

1° Un ostensor entouré de quelques pierres fausses du poids de quatre mares, quatre onces, deux gros, ci.....	4	4	2
2° Deux calices avec leurs patènes, du poids de cinq mares, trois gros, ci.....	5	0	3
3° Deux ciboires, du poids de			

deux mares, sept onces et deux gros, ci.....	2	7	2
4° Une crèmière avec sa spatule et une clef de tabernacle avec une petite chaîne, du poids de cinq mares et deux gros, ci.....	5	0	2
5° Une lampe du poids de quatre mares, sept onces et quatre gros, ci.....	4	7	4
6° Un encensoir avec sa navette et cuiller, du poids de cinq mares, cinq onces et quatre gros, ci.....	5	5	4
7° Deux burettes, une sonnette et un petit plat, du poids de deux mares, cinq onces et six gros, ci..	2	5	6
8° Un bénitier avec son goupillon, du poids de trois mares, quatre onces et deux gros, ci.....	3	4	2
<b>Total.....</b>	<b>1,309</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

Certifié véritable et conforme aux bordereaux envoyés à l'hôtel des Monnaies de Marseille par nous administrateurs du district de Marseille, département des Bouches-du-Rhône.

A Marseille, le 9 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

Joseph ARNAUD, président; J.-A. BLANC; VENTURE; B. BOESQUET.

*Etat de la vaisselle d'or et de vermeil provenant des églises, congrégations et confréries supprimées. (1)*

MARSEILLE.

*Eglises supprimées.*

1° Soixante-douze bagues rondes en or.....	1	0	0	12	
2° Quatorze bagues à pierres dégarnies, dont une dite à baroquette en or.....	1	0	0	14	
3° Trois bagues cornalines, une dite avec une pierre bleue, deux dites garnies à oril de poisson, en or.....	3	0	0	0	
4° Neuf bagues dont trois à petits diamants, une à grenat, une pierre verte, deux à pierres dégarnies et une autre à grenat à cœur, en or, pesant.....	9	0	0	0	
5° Un paquet coté n° 2, contenant une croix de Malte, une petite croix avec un bout de chaîne, deux bracelets d'enfants avec leurs croix de Malte, un petit collier d'enfant Jésus avec sa croix; une croix avec sa petite chaîne, trois morceaux de chaîne, une croix de Malte garnie en émail orange de quatre fleurs de lys attachée à une chaîne; dix-sept croix et une Jeannette, trois petites croix de Malte émaillées, deux petites croix de Malte sans émail, une croix de Saint-Louis, un cœur, trois petits cœurs servant de coulants, une autre idem à jours, une couronne en forme d'épices, un cœur entouré de trente-sept perles fines, avec un collier des mêmes perles, une croix à l'antique et son coulant, quatre croix à la Maintenon garnies en pierres, huit morceaux détachés de plusieurs croix à la Maintenon, une croix, sept boucles d'oreille, cinq boucles d'oreille avec leurs poires, quatre poires d'oreille, dix coulants de croix avec leurs pierres, un coulant de croix garni en émail, cinq pierres rouges montées sur or et émail, deux pierres violettes montées sur or, sept pierres vertes montées sur or et émail, cinq morceaux d'or contenant deux pierres rouges chacun, quatre autres morceaux d'or contenant une pierre rouge chacun, une pierre montée sur or, une petite croix à la Jeannette en deux morceaux provenant des croix à la Maintenon dégarnies.....	1	1	2	1	12

NOTA. — Les objets en or portés dans les articles 1, 2, 3, 4 et 5 proviennent de diverses

corporations, confréries et chapelles de la campagne, dont la suppression, quoique décrétée, ne s'est effectuée que lentement, attendu les anciennes habitudes qu'il a fallu nécessairement ménager et que le patriotisme est pour tant venu à bout de détruire sans user de violence.

6° Un paquet coté n° 3, contenant huit bagues dégarnies et brisées, deux bagues rondes, une bague garnie de trois pierres fausses, cinq coulants, dont deux avec deux pierres fausses, trois croix à la Jeannette, deux boucles d'oreille avec leurs pendants, en or.....

NOTA. — Les objets compris dans l'article 6 se sont trouvés dans un envoi d'argenterie fait à la Monnaie de Marseille par le district d'Hyères, département du Var.

CASSIS.

*Confréries supprimées.*

7° Un paquet coté n° 4, contenant deux croix à la Maintenon avec bouton et pierres fausses, vingt-cinq bagues rondes, une dite à grains, deux dites à grenats, dont l'une avec pierres fines à côté, deux dites cornalines, une dite à oril-d'escorpion, une dite avec un seul grenat, une paire de boucles d'oreille, un petit poisson en or.....	2	1	0	0
--	---	---	---	---

*Chapelles supprimées.*

8° Un cœur en or, d'un pouce et demi de hauteur.....	1	0	0	0
9° Cinq croix de Malte de différentes grandeurs, émail blanc monté sur or.....	5	0	0	12
10° Deux médailles en or.....	2	0	0	12
11° Une croix en or en forme de médaillon, représentant les armes du ci-devant la Major (sic).....	1	0	0	0
12° Deux petites croix en or en forme de médaillon, dont une avec son Christ, d'environ deux pouces de hauteur.....	2	0	0	0
13° Un médaillon en or, orné de plusieurs perles amonchées.....	1	0	0	0
14° Un médaillon en or représentant un portrait d'homme.....	1	0	0	2
15° Une petite chaîne portant neuf pieds quatre pouces de longueur.....	1	5	0	0

MARSEILLE

*Chapelle supprimée de N.-D. de la Garde.*

16° Deux bracelets en or et dix-huit rangs de chaînes.....	2	4	0	0
17° Cent soixante et onze bagues en or.....	1	5	6	0
18° Douze bagues en or avec des petites pierres fines.....	12	0	0	0
19° Trente-deux bagues en or à grenat ou cornalines.....	2	3	0	0
20° Cinquante-neuf bagues à pierres fausses, en or.....	5	0	0	0
21° Trois croix à la Maintenon, dont deux en or, et l'autre le chaton en or et le fond en argent, à pierres fausses.....	3	0	0	0
22° Un rosaire en or.....	1	0	0	0
23° Un collier à plaque en or émaillé.....	1	0	0	0
24° Un paquet contenant un médaillon et sa chaîne avec diverses pierres de peu de valeur, une médaille gravée avec sa chaîne, une croix en cristal, avec le bout en or, une paire de fermoirs, un cœur à reliques, un petit collier à chaîne plate, son fermoir et une croix de Malte, un autre petit collier, chaîne à la Maltaise et sa petite croix, un petit bout de chaîne avec une croix, un rond d'Arlesse (sic) pour bras d'enfant, un collier d'enfant à chaîne plate, avec son fermoir et sa croix, dix cœurs et boutons pour croix, une paire de bracelets à charnière, un collier, chaîne à la Maltaise, à deux tours, vingt croix plates ou à perles de différentes grandeurs, trois petites croix de Malte émaillées, une paire de girandoles boucles d'oreille à pierres, trois piéces monnayées ou médailles, une antique en cuivre avec son cercle en or, deux petites croix de Malte avec leur grappe (sic), deux colliers de chaîne à la Maltaise, dont l'un ayant six pieds quatre pouces et l'autre six pieds deux pouces de longueur, tous les objets ci-dessus en or.....	2	0	0	0

(1) Archives nationales, carton C 284 donnée 816.

MARSEILLE

In ci-devant corps de la Marine marchande.  
25° Une petite croix en or, à laquelle il man-  
que un morceau.

MARSEILLE

Chapelle supprimée.

26° Une croix de Malte émaillée, une mé-  
daille à reliques, trois paires de boucles  
d'oreille et deux dessus de bague à pierre  
fusse..... 3 1 12

Total de l'or..... 9 3 2 8

Nous administrateurs du district de Mar-  
seille, département des Bouches-du-Rhône,  
certifions l'état ci-dessus véritable, ainsi que le  
poids, s'élevant à neuf marcs, trois onces, deux  
gros et huit grains, par la vérification faite en  
notre présence par les citoyens Delaporte et  
Jean-François Fouache, orfèvres, qui ont signé  
avec nous.

A Marseille, le 9 frimaire de l'an II de la  
République, une et indivisible.

LEBLANC; VENTURE; DELAPORTE; FOUACHE;  
B. BOUSQUET; Joseph ARNAUD, *président*;  
F. TOUGENDRE, *procureur syndic*.

MARSEILLE.

Eglises et congrégations supprimées.

Chapelle de Notre-Dame de la Garde et confréries  
supprimées.

- 1° Deux ostensoirs en vermeil... 2 3
- 2° Un ostensoir en deux pièces  
en forme antique avec son crois-  
sant en vermeil..... 13 7
- 3° Quatre pieds d'ostensoir ou  
calice..... 16 4
- 4° Deux gloires d'ostensoir..... 7 7 "
- 5° Quatre calices..... 11 4
- 6° Deux pieds de calice..... 3 3
- 7° Un pied d'ostensoir et une  
gloire..... 10 6 "
- 8° Deux barettes et une cuvette... 4 2
- 9° Un couronne, un dessous de  
boîte un croissant, deux *Inri* et  
trois morceaux de rayons..... 5 7
- 10° Deux couvercles de ciboire... 1 4 3
- 11° Une fausse coupe de calice  
et deux fausses coupes de ciboires... 1 2 1
- 12° Une boîte à hosties avec un  
croissant..... " 7 "
- 13° Dix-huit coupes de ciboires... 9 5 "
- 14° Soixante-deux coupes de  
calice..... 37 2 "
- 15° Soixante-sept patènes de ca-  
lices..... 40 4 "
- 16° Six patènes de communion  
et un plat..... 6 3 "
- 17° Quatre couvercles de ciboires,  
cinq coupes en forme de ciboires, et  
deux fausses coupes de ciboires... 5 6 "
- 18° Quatre boîtes à hosties avec  
leurs couvercles, un christ détaché  
de sa croix, deux cercles d'osten-  
soir, quarante-cinq morceaux de  
rayons, une petite croix d'ostensoir  
détaché, tenant, de chaque côté,

- un rayon, un *Inri*, deux fleurons,  
un bouton, cinq clous, huit crois-  
sants..... 9 6 "
  - 19° Une patène de calice..... 1 2 "
  - 20° Une coupe de ciboire, un  
coupe de calice et une patène.... 2 " "
- Note. — La première observation consignée  
pour les articles de l'or s'applique également  
pour le vermeil compris depuis l'article 1er  
jusqu'à l'article 20.
- 21° Un crucifix sous une croix  
unie, dont le pied est de forme ovale,  
avec une petite châsse renfermant  
une petite croix qui paraît être en  
bois..... 8 5 "
  - 22° Un calice, un coupe de ca-  
lice, trois patènes..... 5 7 "
  - 23° Un bénitier avec ses anses  
et un anneau..... 1 7 6
  - 24° Un grand cœur avec sa  
chaîne..... " 5 2
  - 25° Un pied en plaque garni en  
pierres de différentes couleurs.... 3 3
  - 26° Une couronne surmontée  
d'une petite boule et une petite  
croix..... 3 4 4
  - 27° Une médaille..... " 7
  - 28° Une coupe de calice et sa  
patène..... 1 1 7
  - 29° Un couvercle de ciboire..... " 1 7
  - 30° Une coupe et une patène de  
calice..... 1 " "
  - 31° Une coupe et une patène de  
calice..... 1 2 "
  - 32° Une coupe et le couvercle  
d'un ciboire..... 3 "
  - 33° Une coupe de calice et sa  
patène..... 1 " 4
  - 34° Une autre coupe de calice et  
sa patène..... 1 3 "
  - 35° Une coupe de ciboire..... " 2 "
  - 36° Une coupe de calice et sa  
patène..... 4 6
  - 37° Deux coupes de calice et  
deux patènes..... 2 " "
  - 38° Une coupe de calice et sa  
patène..... 1 3 "
  - 39° Une coupe de calice et sa  
patène..... " 7 4
- Total du vermeil..... 239 1 5

Nous administrateurs du district de Mar-  
seille, département des Bouches-du-Rhône, cer-  
tifions l'état ci-dessus véritable, ainsi que le  
poids s'élevant à 239 marcs, 1 once et 5 gros,  
lequel a été vérifié en notre présence par les  
citoyens Delaporte et Jean-François Fouache,  
orfèvres, qui ont signé avec nous.

A Marseille, le 9 frimaire de l'an II de la  
République française, une et indivisible.

LEBLANC; VENTURE; FOUACHE; DELAPORTE;  
F. TOUGENDRE, *procureur syndic*; Joseph  
ARNAUD; B. BOUSQUET.

La Convention nationale décrète (1) que les  
citoyens Vincent, secrétaire général du ministre

(1) La motion est de Fabre d'Églantine, d'après  
les divers journaux de l'époque.